



SANARY
SUR MER

**Centre Communal
d'Action Sociale**

Rapport
sur les orientations
budgétaires
2020

Sommaire

Sommaire	2
I - Préambule	3
II - Contexte économique et institutionnel	4
A - Contexte économique et financier.....	4
B - Contexte institutionnel des collectivités territoriales	6
III - Le contexte local : les engagements municipaux	7
IV - Budget du CCAS.....	8
A – Analyse rétrospective 2013-2018 et estimations 2019	8
B – Budget prévisionnel 2020	10
C – Hypothèses retenues pour l’année 2020	10

I - Préambule

⇒ Le débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une **étape obligatoire et préalable** au vote du budget primitif (BP) prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics administratifs des communes de plus de 3.500 habitants.

Les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dans les **deux mois qui précèdent** le vote du budget primitif, ce débat intervenant lors d'une séance distincte du conseil d'administration dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux administrateurs les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du BP. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice suivant mais aussi pour les années futures, en fonction des priorités et des choix budgétaires proposés par l'exécutif. **Il fait désormais l'objet d'un vote formel.**

⇒ Le rapport d'orientation

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a complété les dispositions du CGCT relatives à la forme et au contenu du débat. Ainsi, pour les communes de plus de 10.000 habitants et leurs établissements publics administratifs, il est prévu la production d'un **rapport sur les orientations budgétaires (ROB)**, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion des emprunts.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à **la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel** (comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature), ainsi qu'à la durée effective du travail.

Enfin, le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 dispose qu'à l'occasion du DOB, la collectivité doit présenter ses objectifs concernant **l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement** exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, et **l'évolution du besoin de financement annuel, pour l'ensemble de ses budgets.**

⇒ Publication

Le débat afférent à la présentation du rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique, et doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département. Le rapport est mis à disposition du public qui en est avisé par tout moyen, notamment **le site internet** officiel de la commune. Les états financiers (CA et BP) et ROB sont désormais disponibles à l'adresse suivante : <http://www.sanarysurmer.com/votre-mairie/budget-de-la-ville.html>

⇒ Dates de vote

Le CCAS de la commune de Sanary-sur-Mer a pour habitude de voter ses budgets primitifs avant la date du 1^{er} janvier de l'exercice concerné. Les dates de vote du ROB et du BP 2020 au Conseil d'administration sont prévues respectivement aux 26 novembre et 17 décembre 2019, sachant que le délai entre ces deux séances ne peut légalement excéder 2 mois.

⇒ Reprise des résultats antérieurs

De ce fait, le budget primitif 2020 ne pourra pas être voté avec la prise en compte des résultats 2019, qui ne sont pas encore connus à la date d'élaboration du présent rapport. Les estimations données dans ce document pour l'exercice 2019 le sont ainsi à titre indicatif, basées sur des situations d'exécution budgétaire arrêtées au 3^{ème} trimestre 2019, susceptibles de varier selon l'activité réelle des trois derniers mois de l'année 2019.

⇒ Crédibilité des hypothèses retenues

Les prospectives présentées dans ce document sont établies en toute sincérité et prudence, ainsi qu'en correspondance avec les orientations budgétaires de la commune, qui pourvoit à la majorité des ressources du CCAS. Seul un événement non prévisible et d'une particulière importance serait donc susceptible d'altérer significativement les orientations contenues dans ce document.

⇒ Analyse des besoins sociaux

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est consacrée par l'Article R.123-1 du CASF et par l'article 1 du Décret n°95-562 du 6 mai 1995 et le Décret n°2016-824 du 21 juin 2016.

Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale doivent procéder à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté, donnant lieu à un rapport effectué au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux.

Depuis 2014, le CCAS mène une collecte de données dans divers domaines d'interventions sociales : la démographie, la petite enfance, l'éducation, les familles, les jeunes, le logement l'emploi et l'insertion, la précarité, l'urgence sociale, le handicap, la vieillesse et la dépendance, etc... Il est à noter que cette collecte s'inscrit dans une démarche partenariale, en s'appuyant sur l'équipe du CCAS, les services municipaux, ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs intervenants sur la commune.

L'analyse de ces données et de leur évolution permet chaque année de dégager des axes prioritaires en matière d'action sociale, ayant pour objectifs le déploiement de nouvelles actions, le maintien ou le réajustement des actions en cours, et l'échange sur les pratiques professionnelles.

Les Rapports d'activité du CCAS s'alimenteront donc d'un panorama social qui s'étoffera d'année en année, afin de se rapprocher progressivement de l'ABS tel qu'imposée par les pouvoirs publics pour l'année 2021.

II - Contexte économique et institutionnel

A - Contexte économique et financier

⇒ Croissance

Invoquant un contexte économique international défavorable et des dépenses en hausse annoncées en réponse au mouvement des « gilets jaunes », le ministère français de l'Economie et des finances a abaissé le 13 septembre 2019 sa prévision de croissance économique pour 2020 ainsi que ses ambitions de réduction du déficit public et de la dette. Dévoilé en amont de la présentation du projet de budget pour 2020, ce scénario prévoit une croissance ramenée à 1,3% en 2020, contre 1,4% initialement prévu.

Le ralentissement économique qui touche déjà l'économie mondiale et européenne, aggravé par les tensions commerciales, va donc atteindre la France, après une croissance économique de 1,7% en 2018 et qui devrait déjà freiner à 1,4% cette année, selon le gouvernement.

En conséquence, si le déficit public va bien baisser l'an prochain (de 3,1% du PIB en 2019 à 2,2%), une grande partie de ce recul de 0,9 point s'explique par la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges qui avait impacté l'exercice budgétaire de l'an dernier. Cet effet exceptionnel mis à part, le déficit va en réalité stagner en 2020, alors que le gouvernement voulait encore le réduire à 2% dans les prévisions transmises au printemps à la Commission européenne.

La dépense publique va d'ailleurs encore croître en 2020, et son niveau rapporté au PIB, actuellement le plus élevé de l'Union européenne, devrait lui peu baisser, passant de 53,8% en 2019 à 53,4% en 2020, alors que le gouvernement espère une baisse de 3 points sur l'ensemble du quinquennat.

En 2020, la dette devrait reculer légèrement à 98,7% du PIB après un bond à 98,8% cette année.

⇒ Les actions de la BCE

La Banque centrale européenne (BCE) a décidé le 12 septembre 2019 d'abaisser son taux de dépôt frappant les liquidités excédentaires des banques, un coup de pouce à l'économie très attendu par les marchés, et le premier mouvement sur ses taux depuis mars 2016. Les taux sur les dépôts ont été abaissés de -0,40% à -0,50% afin d'encourager les banques à prêter leurs excédents de trésorerie aux ménages et aux entreprises au lieu de les laisser au guichet de la banque centrale.

Le taux « de refinancement » des banques à l'échéance d'une semaine a en parallèle été maintenu à 0%, son niveau le plus bas où il campe depuis trois ans, et le taux de prêt marginal à 0,25%.

Par ailleurs, la BCE a décidé de réactiver ses rachats de dette publique et privée, à raison de 20 milliards d'euros par mois à compter du 1^{er} novembre 2019, une arme anti-crise aussi puissante que controversée.

L'institution a donc surmonté ses divisions internes en décidant de relancer ce programme historique baptisé « QE » pour « Quantitative Easing », et qui a déjà permis de déverser 2.600 milliards d'euros entre mars 2015 et fin 2018 pour soutenir une conjoncture et une inflation atones. Elle a d'autre part abaissé ses prévisions d'inflation en zone euro pour 2019, 2020 et 2021, et s'attend pour ces trois années à voir les prix progresser respectivement de 1,2%, 1,0% et 1,5%, contre respectivement 1,3%, 1,4% et 1,6% lors de ses précédentes prévisions de juin.

⇒ Une baisse des taux exceptionnelle depuis le début de l'année 2019

L'été 2016 avait constitué un point historiquement bas des taux (CMS 10 ans à 0,23%). Ces niveaux ont été largement battus avec un CMS 10 ans à -0,316 % au 18/08/2019. Le CMS 10 ans a baissé jusqu'à plus de 100 points de base en 2019. Depuis ces points bas, un redressement a eu lieu entre 20 et 30 points de base sur les maturités longues de la courbe, avec un léger mouvement de repentification.

Le contexte n'a jamais été aussi favorable aux emprunteurs dont le risque est apprécié favorablement par les banques : les taux fixes sont inférieurs aux marges proposées sur taux variable, donc l'écrasante majorité des prêts est souscrite sur ce risque dit sécurisé.

Pour indication, les éléments chiffrés suivants peuvent être communiqués :

DATES	01/08/2016	01/07/2017	01/01/2018	01/11/2018	01/01/2019	17/09/2019
CMS 5 ans	-0,14 %	0,26 %	0,32 %	0,36 %	0,20 %	-0,37 %
CMS 10 ans	0,28 %	0,89 %	0,89 %	0,98 %	0,81 %	-0,09 %
CMS 15 ans	0,58 %	1,27 %	1,25 %	1,32 %	1,17 %	0,17 %

Le CMS (Constant Maturity Swap) est un taux de swap long terme évalué à différentes dates et pour différentes durées pour un contrat à amortissement in fine.

A titre d'illustration, la commune de Sanary-sur-Mer a profité de ce contexte de taux bas au mois d'août 2019 pour procéder à la souscription son dernier emprunt de la mandature, en obtenant un taux de 0,46% sur une durée de 15 ans pour un versement au 31 décembre 2019.

Toutefois, la CCAS est peu concerné par ce contexte, puisqu'il n'a pas besoin de recourir à l'emprunt en l'état actuel de ses projets d'investissements.

B - Contexte institutionnel des collectivités territoriales

Les élections municipales du mois de mars font de l'année 2020 une année de renouvellement des exécutifs des communes et intercommunalités. Les exercices seront marqués par l'arrivée à terme de réalisations engagées sous la précédente mandature, et la préparation des projets des exécutifs nouvellement élus, portant à la fois sur la gestion courante, et sur les investissements nouveaux. Toutefois, le contexte national des finances publiques, actuel et à venir, pèsera sur la crédibilité et la faisabilité des programmes électoraux.

En effet, les objectifs de redressement des comptes publics ont été révisés à la baisse dans le programme de stabilité publié le 10 avril 2019 et seront plus difficiles à atteindre compte-tenu des mesures annoncées le 25 avril 2019 par le Président de la République. Ce programme prévoit notamment que le déficit public sera encore de 2,0% du PIB en 2020 et de 1,2% en 2022.

De plus, entre la réforme fiscale en cours qui prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales de l'ensemble des foyers fiscaux, et les mesures de décembre 2018 qui ont entraîné un déficit supplémentaire de 9,3Mds€ du budget 2019, le contexte du projet de loi de finances 2020 s'annonce tendu.

Or, le CCAS percevant la majeure partie de ses ressources de la dotation communale, le contexte général avec lequel les communes doivent composer, revêt une particulière importance.

⇒ La situation financière des collectivités locales en 2019 :

La quasi stabilisation du périmètre des collectivités affiche un paysage de 80 territoires urbains métropolitains composé de 21 métropoles, 11 communautés urbaines, 36 communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants et les 11 établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris, ainsi que la ville de Paris.

Un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement et plus globalement une amélioration des finances locales en 2018 ont été observés par la Cour de Comptes et l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Après des années de baisse des dotations aux collectivités, le gouvernement a opté pour une nouvelle méthode : la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 a plafonné à 1,2% la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités, mesure assortie d'un mécanisme de contractualisation pour les plus grandes collectivités. Ce dispositif vise à encadrer l'évolution :

- De leurs dépenses de fonctionnement : les collectivités locales doivent contribuer à la réduction des dépenses publiques,
- De leur dette : recherche d'amélioration de leur capacité d'autofinancement (l'objectif est de 2,6 Mds€ de désendettement par an).

Le suivi par l'Etat des dépenses de fonctionnement des collectivités locales « présente des faiblesses qui appellent des ajustements », estime la Cour des comptes dans le deuxième volet de son rapport annuel sur les finances publiques locales, communiqué mardi 25 septembre 2019. Ce dispositif présente « des insuffisances qui peuvent être corrigées », note la Cour des comptes, tout en rappelant que « seules 14 collectivités parmi les 322 concernées (par la contractualisation) dépasseraient le taux contractualisé » en 2018.

La Cour constate une hausse de 0,9% du budget global des dépenses s'élevant à 73,7 Mds€. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et les dépenses d'équipement sont en hausse. Il en découle une forte augmentation de l'épargne brute, aussi bien dans les communes (+11% que les groupements (+9,9%)). Cependant, il a été observé une efficacité mitigée des mesures de l'Etat, tel que le pacte financier.

⇒ Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020

Au moment de la rédaction de ce rapport, le projet de loi de Finances 2020 vient d'être présenté devant le Comité des Finances Locales et, commence à être examiné à l'Assemblée nationale.

Parmi les principales mesures fiscales intéressant (indirectement) le CCAS, le texte acte :

- La suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;
- La modification du calendrier et des modalités de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

La suppression de la taxe d'habitation sera effective pour 80% des contribuables en 2020 au plan national (sans doute 70% pour la commune de Sanary-sur-Mer), selon conditions de ressources. La suppression des 20% restants sera, elle, étalée par tiers jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et suppression en 2023).

Dans le détail, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes à partir de 2021. Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de la taxe d'habitation et de la taxe foncière seront intégralement compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe déjà pour les régions.

La note de conjoncture sur les Finances Locales de La Banque Postale de septembre 2019, annonce qu'une nouvelle phase de fortes incertitudes en matière de finances locales s'ouvre en 2020.

III - Le contexte local : les engagements municipaux

Chaque année, le rapport sur les orientations budgétaires était établi jusqu'à l'année 2020, dernière année de l'actuelle mandature, en se basant sur une hypothèse de maintien des principes et orientations budgétaires de l'équipe municipale en place.

Ainsi, compte tenu du fait que l'année 2020 sera marquée par un renouvellement de l'exécutif, et potentiellement par de nouvelles perspectives sur la prochaine mandature, il est choisi de **concentrer ce ROB sur la seule année 2020**, et de se baser sur la poursuite des orientations générales, choix de gestion et priorités d'action de l'actuelle municipalité, conformément aux engagements du programme électoral de 2014.

Cette prévision s'appuie sur le maintien d'un financement stable et pérenne du CCAS pour l'ensemble de ses actions, tout en intégrant pleinement le CCAS à la démarche générale de gestion de la commune.

Le présent rapport se construira donc, de manière très factuelle, sur les analyses financières rétrospectives 2014-2018, la prévision d'atterrissage 2019, la programmation pluriannuelle des investissements à titre indicatif, et les hypothèses retenues pour 2020 pour l'ensemble des postes budgétaires, le personnel et les emprunts, dans le respect des principes de sincérité et de prudence.

Les montants définitivement proposés au vote des budgets primitifs 2020 pourront légèrement différer des chiffres indiqués, en fonction de données plus précises dont nous disposerons d'ici là.

IV - Budget du CCAS

A – Analyse rétrospective 2013-2018 et estimations 2019

FONCTIONNEMENT		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	est 2019
DEPENSES		1 408 535	1 157 106	1 222 732	1 150 726	1 131 337	1 139 157
<i>Réelles</i>		1 243 486	992 062	1 062 720	998 729	993 587	1 000 262
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	217 043	217 809	220 918	194 975	219 049	226 300
012	CHARGES DE PERSONNEL	939 213	694 923	763 934	726 530	704 278	700 000
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	12 335	11 649	13 540	16 422	12 790	20 001
66	CHARGES FINANCIERES	62 860	67 680	64 328	60 803	57 471	53 961
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 035	0	0	0	0	0
Ordre		165 049	165 044	160 012	151 997	137 750	138 895
023	VIREMENT ENTRE SECTIONS	0	0	0	0	0	0
042	AMORTISSEMENTS	165 049	165 044	160 012	151 997	137 750	138 895
RECETTES		1 729 524	1 349 608	1 324 398	1 454 861	1 509 300	1 293 462
<i>Réelles</i>		1 501 688	1 204 032	1 178 822	1 126 244	1 363 724	1 147 885
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	568 102	320 989	92 502	40 398	101 077	54 208
	Réelles hors report	933 586	883 043	1 086 319	1 085 847	1 262 646	1 093 677
013	ATTENUATION DE CHARGES	387 624	157 326	193 593	154 179	139 762	100 000
70	VENTES, PRODUITS DU DOMAINE	4 880	10 968	10 473	10 834	10 770	11 484
74	DOTATIONS	253 164	430 705	586 975	633 925	828 625	692 191
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	282 500	282 600	284 170	280 050	282 958	290 002
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 418	1 444	11 108	6 858	531	0
Ordre		227 836	145 576	145 577	328 617	145 577	145 577
042	AMORTISSEMENTS	227 836	145 576	145 577	328 617	145 577	145 577
INVESTISSEMENT		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	est 2019
DEPENSES		325 075	270 573	225 941	399 929	352 342	514 850
<i>Réelles</i>		97 239	124 997	80 364	71 312	206 766	369 273
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	0	0	0	84 967	8 047
	Réelles hors report	97 239	124 997	80 364	71 312	121 799	361 226
16	EMPRUNTS ET DETTE	70 063	72 098	74 234	68 347	70 702	73 174
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 647	0	0	0	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 453	52 899	6 130	2 966	51 097	288 052
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 075	0	0	0	0	0
	Pour information : RAR	0	6 916	2 966	8 245	66 783	49 400
Ordre		227 836	145 576	145 577	328 617	145 577	145 577
040	AMORTISSEMENTS	227 836	145 576	145 577	328 617	145 577	145 577
RECETTES		418 244	334 648	327 638	314 962	344 295	516 533
<i>Réelles</i>		253 195	169 605	167 626	162 966	206 545	377 637
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	185 770	93 169	64 075	101 697	0	0
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITAL	0	0	100 000	61 269	203 058	323 755
	Réelles hors report	67 424	76 436	3 551	0	3 487	53 882
10	FCTVA	26 360	76 436	3 551	0	3 487	617
13	SUBVENTIONS RECUES	39 282	0	0	0	0	53 265
16	EMPRUNTS ET DETTE	0	0	0	0	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 782	0	0	0	0	0
	Pour information : RAR	0	0	0	0	0	0
Ordre		165 049	165 044	160 012	151 997	137 750	138 895
021	VIREMENT ENTRE SECTIONS	0	0	0	0	0	0
040	AMORTISSEMENTS	165 049	165 044	160 012	151 997	137 750	138 895

Résultats et fonds de roulement (FDR)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	est 2019
Résultat de fonctionnement	320 989	192 502	101 667	304 135	377 963	154 304
Reports n-1	568 102	320 989	92 502	40 398	101 077	54 208
Exécution n	-247 113	-128 487	9 164	263 737	276 886	100 096
Résultat d'investissement	93 169	64 075	101 697	-84 967	-8 047	1 683
Reports n-1	185 770	93 169	64 075	101 697	-84 967	-8 047
Exécution n	-92 602	-29 094	37 622	-186 664	76 920	9 730
Résultat global	414 158	256 577	203 364	219 168	369 916	155 987
Solde des RAR	0	-6 916	-2 966	-8 245	-66 783	-49 400
Résultat global après prise en compte des RAR	414 158	249 661	200 398	210 923	303 133	106 587
Variation du FDR (=solde mvts réels hors report)	-339 714	-157 580	-53 214	15 805	150 748	-213 929
Reports (=FDR n-1)	753 872	414 158	256 577	203 364	219 168	369 916
Fonds de roulement (=résultat hors RAR)	414 158	256 577	203 364	219 168	369 916	155 987

Niveaux d'épargne et autofinancement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	est 2019
Recettes de fonctionnement courant	928 168	881 599	1 075 211	1 078 988	1 262 115	1 093 677
Dépenses de fonctionnement courant	1 168 591	924 382	998 391	937 926	936 116	946 301
Epargne de gestion	-240 423	-42 783	76 820	141 062	325 999	147 376
Résultats financiers	-62 860	-67 680	-64 328	-60 803	-57 471	-53 961
Résultats exceptionnels	-6 617	1 444	11 108	6 858	531	0
Epargne brute	-309 900	-109 019	23 600	87 117	269 060	93 415
<i>Taux d'épargne brute (ép brute / RRF)</i>	<i>-33,2%</i>	<i>-12,3%</i>	<i>2,2%</i>	<i>8,0%</i>	<i>21,3%</i>	<i>8,5%</i>
Remboursement courant capital dette	70 063	72 098	74 234	68 347	70 702	73 174
Epargne nette	-379 963	-181 117	-50 635	18 770	198 358	20 241
Dépenses réelles d'investissement	27 176	52 899	6 130	2 966	51 097	288 052
Recettes réelles d'investissement	67 424	76 436	3 551	0	3 487	53 882
Besoin de financement	-40 249	-23 537	2 579	2 966	47 610	234 170
Mobilisation épargne nette	-379 963	-181 117	-50 635	18 770	198 358	20 241
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0
Mobilisation du fonds de roulement	339 714	157 580	53 214	-15 805	-150 748	213 929
Dettes au 31.12	1 511 948	1 439 850	1 365 616	1 297 269	1 226 568	1 153 393
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>-4,9</i>	<i>-13,2</i>	<i>57,9</i>	<i>14,9</i>	<i>4,6</i>	<i>12,3</i>

Depuis 2015, le niveau des dépenses courantes a été maîtrisé pour être quasiment stabilisé. L'analyse financière du CCAS est étroitement liée au niveau de la subvention communale de fonctionnement, laquelle a varié chaque année en fonction des besoins actualisés, de la reprise des résultats des années précédentes, et du besoin de financement issu de la programmation des projets d'investissement.

Ainsi, le financement des investissements réalisés par le CCAS a été rendu possible sans recourir à l'emprunt, mais en mobilisant soit l'épargne nette annuelle, soit le fonds de roulement. Malgré ce mode de fonctionnement particulier, non comparable aux communes, la gestion s'est attachée à relever progressivement ses exigences et à présenter des soldes d'épargne nette positive et une capacité de désendettement prévisionnelle de 12 ans.

Le versement de la subvention communale au profit du CCAS est réalisé mensuellement en fonction des besoins. L'année 2018 n'est pas représentative, du fait du versement d'un complément de subvention communale en fin d'année, après l'incendie survenu en août 2018 à l'EHPAD du Rosaire. Les travaux de climatisation réalisés sur le bâtiment n'ayant finalement pu se dérouler avant la fin 2018, l'atterrissage à fin 2019 intègre la réalisation de ces travaux sur cette année et prévoit de revenir aux niveaux d'épargne de fin 2017.

Grâce à l'octroi attendu d'une subvention du Conseil Départemental pour lesdits travaux de climatisation, le résultat à fin 2019 du CCAS est attendu à environ 156 K€. Dès que le résultat définitif aura été constaté au Compte Administratif 2019 (après les élections de mars 2020), il pourra venir diminuer le besoin 2020 réel du CCAS en subvention communale ou augmenter la capacité à investir, comme par exemple anticiper la réalisation du programme pluriannuel des investissements.

B – Budget prévisionnel 2020

FONCTIONNEMENT		BP 2020	INVESTISSEMENT		BP 2020
DEPENSES		1 269 277	DEPENSES		255 348
<i>Réelles</i>		1 022 929	<i>Réelles</i>		109 771
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	243 471	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0
012	CHARGES DE PERSONNEL	700 000	Réelles hors report		109 771
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	29 000	16	EMPRUNTS ET DETTE	75 771
66	CHARGES FINANCIERES	50 458	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 000
Ordre		246 348	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0
023	VIREMENT ENTRE SECTIONS	85 778	Ordre		145 577
042	AMORTISSEMENTS	160 570	040	AMORTISSEMENTS	145 577
RECETTES		1 269 277	RECETTES		255 348
<i>Réelles</i>		1 123 700	<i>Réelles</i>		9 000
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0
Réelles hors report		1 123 700	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITAL	0
013	ATTENUATION DE CHARGES	100 000	Réelles hors report		9 000
70	VENTES, PRODUITS DU DOMAINE	10 200	10	FACTVA	9 000
74	DOTATIONS	723 500	13	SUBVENTIONS RECUES	0
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	290 000	16	EMPRUNTS ET DETTE	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0
Ordre		145 577	Ordre		246 348
042	AMORTISSEMENTS	145 577	021	VIREMENT ENTRE SECTIONS	85 778
			040	AMORTISSEMENTS	160 570

C – Hypothèses retenues pour l'année 2020

La section de fonctionnement est proposée au vote en baisse de 2,42% par rapport au budget primitif 2019, établi lui aussi sans reprise des résultats antérieurs donc à périmètre constant.

Il est notamment prévu une légère baisse (-0,68%) des dépenses réelles. Dans le détail, les charges générales et courantes sont proposées en augmentation de respectivement 17 et 9 K€, l'essentiel de la progression provenant de l'actualisation des repas organisés en faveur des seniors, de la mise à jour des besoins suite à l'acquisition des nouveaux logiciels compatibles avec le RGPD, et des consommations de carburant du véhicule utilitaire d'occasion nouvellement acquis, pour la distribution de l'aide alimentaire. Ces charges sont compensées par la diminution proposée de 30 K€ des charges de personnel, suite à l'actualisation de la prévision, et de 4 K€ des charges financières, compte tenu de l'extinction progressive de la dette et de sa structure de taux.

Il est prévu par ailleurs une baisse un peu plus marquée des recettes réelles (-2,73%). La principale baisse concerne la subvention communale, proposée à 719 K€ pour l'année 2020, les autres postes de recettes demeurant votés à l'identique, notamment la redevance annuelle de 280 K€ versée par Medica France (groupe Korian) pour l'exploitation de l'EHPAD du Rosaire en vertu de la convention du 31 juillet 2012, ou encore la perception des « orphelins » (à savoir la valeur des pièces, billets et crédits de jeu oubliés sur les machines à sous ou tombés par terre, consignés dans un registre, et reversés annuellement par le casino de jeux au CCAS en fonction d'une réglementation nationale).

FONCTIONNEMENT		BP 2019	BP 2020	Evol°
DEPENSES		1 300 777	1 269 277	-2,42%
<i>Réelles</i>		1 029 962	1 022 929	-0,68%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	226 000	243 471	7,73%
012	CHARGES DE PERSONNEL	730 000	700 000	-4,11%
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000	29 000	45,00%
66	CHARGES FINANCIERES	53 962	50 458	-6,49%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0,00%
Ordre		270 815	246 348	-9,03%
023	VIREMENT ENTRE SECTIONS	121 285	85 778	-29,28%
042	AMORTISSEMENTS	149 530	160 570	7,38%
RECETTES		1 300 777	1 269 277	-2,42%
<i>Réelles</i>		1 155 200	1 123 700	-2,73%
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0	0	0,00%
<i>Réelles hors report</i>		1 155 200	1 123 700	-2,73%
013	ATTENUATION DE CHARGES	100 000	100 000	0,00%
70	VENTES, PRODUITS DU DOMAINE	10 200	10 200	0,00%
74	DOTATIONS	755 000	723 500	-4,17%
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	290 000	290 000	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0,00%
Ordre		145 577	145 577	0,00%
042	AMORTISSEMENTS	145 577	145 577	0,00%

⇒ Les charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre 012) comprennent les rémunérations des agents et les cotisations sociales de toute nature, mais aussi les primes d'assurances statutaires et les frais de médecine du travail. Il s'agit du principal poste de dépenses du CCAS. La masse salariale du CCAS évolue principalement en fonction du Glissement Vieillesse et Technicité. Deux recrutements ont eu lieu en 2018 pour le remplacement du psychologue et le remplacement temporaire de la coordinatrice administrative Petite enfance (décembre 2018 à octobre 2019). Fin 2019, la masse salariale est donc estimée à effectifs constants. Il n'est pas prévu de nouveau recrutement en 2020.

⇒ Politique en matière de gestion des ressources humaines

La politique générale en matière de gestion des ressources humaines est la suivante depuis plusieurs années :

- Poursuite de l'optimisation des charges de personnel directes ; Sanary figure parmi les villes comptant la part de charges de personnel dans les dépenses les plus faibles en France, signe de la souplesse de sa structure de fonctionnement ; une même recherche de souplesse et de performance de gestion est attendue du CCAS,
- Maîtrise de la gestion des activités externalisées employant du personnel détaché,
- Reconnaissance de la valeur professionnelle des agents dans la politique d'avancement et de promotion,
- Nomination des lauréats de concours sous réserve de postes compatibles avec le grade ou cadre d'emploi obtenu.

⇒ Structure des effectifs

On compte 25 agents en projection fin 2019, dont un non titulaire (psychologue), auquel il convient d'ajouter 3 agents placés en position de disponibilité. Il convient néanmoins de préciser le traitement particulier de 3 agents sous statut particulier et 10 agents détachés, qui restent juridiquement titulaires du CCAS, lequel règle les cotisations sociales, leur remboursement étant assuré par le délégataire de service public. **Les services propres du CCAS sont donc composés de 12 agents dont 10 à temps plein, un mi-temps et un temps partiel.**

Une fois les divers retraitements effectués, l'évolution des effectifs reste donc maîtrisée. Il faut tout de même noter que le CCAS est par nature exposé au risque de demandes de réintégrations d'agents détachés ou en

disponibilité, non prévisibles à ce jour. Compte tenu de la limitation des champs d'intervention du CCAS, de telles demandes de réintégrations ne peuvent être toutes honorées et seraient étudiées en accord avec la commune.

⇒ Durée effective du temps de travail

A l'exception du directeur, positionné sur un cycle de travail de 39h hebdomadaires, et d'un agent annualisé, les agents du CCAS effectuent les horaires d'ouverture au public, sur un cycle de 36h30 hebdomadaires.

Le CCAS adhère pour ses agents au COS Méditerranée (2 K€). Il n'y a pas d'avantages en nature, ni paiement d'heures supplémentaires.

⇒ Evolution de la structure et du montant des rémunérations

La structure des rémunérations attendue pour 2019 devrait être voisine de 2018, à savoir 363 K€, se décomposant en 316 K€ de traitement indiciaire et 47 K€ de régime indemnitaire (dont NBI, SFT et IR). Le reste des charges de personnel se compose des charges sociales et des refacturations du budget communal, en contrepartie des dépenses engagées en régie pour son compte

⇒ Remboursements de charges

Il convient de rappeler qu'une partie des charges de personnel figurant en dépenses est remboursée au CCAS (chapitre 013, figurant en recettes).

Le détachement des agents auprès de Medica France (groupe Korian), dans le cadre de la concession de service public de l'EHPAD du Rosaire, ne rompt pas leurs liens avec les Caisses de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL). Ainsi, comme sur les exercices précédents, le délégataire est chargé de récupérer les cotisations mensuelles à la source, et reverse la somme collectée au CCAS, qui se charge de liquider l'ensemble des cotisations auprès des caisses concernées.

Le solde du chapitre 013 correspond au remboursement statistique des indemnités d'assurances de risques statutaires pour les agents du CCAS non détachés.

Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

	2020	2021	2022
Aménagement crèche Petit Prince Verger	34 000 €	8 000 €	
Création exutoire descente pluvial Rosaire		8 000 €	
Aménagement accueil Rosaire		23 960 €	
Acquisition extension module logiciel			5 000 €
TOTAL	34 000 €	39 960 €	5 000 €

La mise à jour du plan pluriannuel pour les 3 prochaines années concerne les deux propriétés immobilières du CCAS : l'aménagement extérieur de la crèche du Petit Prince du Verger et divers aménagements de l'EHPAD du Rosaire.

Il convient de noter en outre l'ouverture d'ici 2021 à 2023 **de 2 nouvelles crèches sous maîtrise d'ouvrage communale** dans le quartier de La Poussaraque (où devrait se voir transférée l'actuelle crèche du Petit Coin de Paradis située à l'autre extrémité du Chemin des Roches), et dans le quartier de La Buge (près du futur commissariat de police).

Une étude est en cours en ce qui concerne la réhabilitation complète de l'étanchéité du toit terrasse du Rosaire, qui est estimée à ce jour à 100 K€. L'affectation des résultats 2019 pourra permettre au prochain exécutif de le financer dès 2020 à partir du vote du budget supplémentaire si le projet en est à un stade plus avancé, ainsi que d'anticiper tout ou partie des investissements prévus en 2021.

Enfin, il convient de préciser que, au titre de la concession de service public passée avec Medica France, une nouvelle étape de la convention doit se concrétiser prochainement, par la création d'une résidence services ou de petites unités de vie, avec le versement d'un nouveau loyer capitalisé à la clé.

INVESTISSEMENT		BP 2019	BP 2020	Evol°
DEPENSES		270 815	255 348	-5,71%
<i>Réelles</i>		125 238	109 771	-12,35%
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	0	0,00%
<i>Réelles hors report</i>		125 238	109 771	-12,35%
16	EMPRUNTS ET DETTE	73 175	75 771	3,55%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000	0	-100,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 063	34 000	-8,26%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	0,00%
<i>Ordre</i>		145 577	145 577	0,00%
040	AMORTISSEMENTS	145 577	145 577	0,00%
RECETTES		270 815	255 348	-5,71%
<i>Réelles</i>		0	9 000	0,00%
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	0	0,00%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	0	0	0,00%
<i>Réelles hors report</i>		0	9 000	0,00%
10	FCTVA	0	9 000	0,00%
13	SUBVENTIONS RECUES	0	0	0,00%
16	EMPRUNTS ET DETTE	0	0	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0,00%
<i>Ordre</i>		270 815	246 348	-9,03%
021	VIREMENT ENTRE SECTIONS	121 285	85 778	-29,28%
040	AMORTISSEMENTS	149 530	160 570	7,38%

Les dépenses réelles sont proposées en baisse de 12,35%. Elles se composent des 34 K€ d'investissements 2020 prévus au PPI ci-dessus, ainsi que la poursuite de l'amortissement annuel normal des anciens emprunts, pour 76 K€. Les recettes réelles tiennent compte de la perception du FCTVA 2018 pour 9 K€.

Financement des investissements

Il résulte de tout ce qui précède une épargne brute, ou **capacité d'autofinancement** (CAF) prévisionnelle d'environ 101 K€ en 2020, soit 9% des recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles. Ce montant correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, permettant :

- de rembourser en premier lieu l'annuité en capital de la dette (76 K€),
- puis d'être consacrée pour son solde (25 K€) au financement des nouveaux investissements.

Le besoin de financement prévu au BP 2020 étant précisément de 25 K€ (34 K€ d'investissements, auquel il convient de déduire les 9 K€ de FCTVA qui constituent des ressources propres), le CCAS n'a pas besoin de recourir à l'emprunt, comme il s'y était engagé pour l'actuelle mandature.

Comme précisé ci-avant, aucune mobilisation du fonds de roulement, c'est-à-dire des résultats antérieurs, n'est intégrée à ce BP 2020 pour le financement des investissements, puisque son vote intervient avant la clôture des comptes 2019.

Niveaux d'épargne et autofinancement	BP 2020
Recettes de fonctionnement courant	1 123 700
Dépenses de fonctionnement courant	972 471
Epargne de gestion	151 229
Résultats financiers	-50 458
Résultats exceptionnels	0
Epargne brute	100 771
Taux d'épargne brute (ép brute / RRF)	9,0%
Remboursement courant capital dette	75 771
Epargne nette	25 000
Dépenses réelles d'investissement	34 000
Recettes réelles d'investissement	9 000
Besoin de financement	25 000
Mobilisation épargne nette	25 000
Emprunts nouveaux	0
Mobilisation du fonds de roulement	
Dette au 31.12	1 077 622
Capacité de désendettement	10,7

La **capacité de désendettement**, qui est le rapport entre la dette prévisionnelle au 31 décembre et l'épargne brute, est un indicateur très suivi par les établissements bancaires. Elle représente le nombre d'années théoriques qu'il faudrait consacrer au remboursement complet des emprunts en y consacrant la totalité de son autofinancement. Les pouvoirs publics l'ont limitée à 12 ans pour le bloc communal. Elle s'établit de manière prévisionnelle à 10,7 ans en 2020 pour le CCAS.

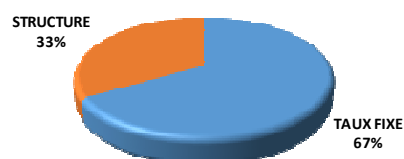
Emprunts

L'encours prévisionnel au 31/12/2019 s'établit à 1.153 K€ et poursuit sa décroissance. Il présente un taux actuariel global de 4,56%, une durée de 6 ans et 6 mois et une durée de vie moyenne de 7 ans et 11 mois. Il convient de préciser que le prêt structuré (classé 1 B) est au taux bonifié de 3,89% tant que l'Euribor 12 mois ne dépasse pas une barrière minimale de 6% (l'index est négatif à ce jour...), sinon l'Euribor 12 mois sans marge. La totalité de l'encours se comporte donc à ce jour comme un taux fixe.

	CCAS
Encours au 31/12/2019	1 153 393,24 €
Durée de vie moyenne	7 ans 11 mois
Duration	6 ans 6 mois
Nombre d'emprunts	3
Taux actuariel	4,56%
Taux moyen	4,55%

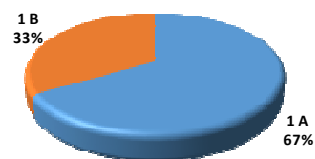
REPARTITION DE L'ENCOURS PAR TYPE DE TAUX

	TAUX FIXE	STRUCTURE
Encours au 31/12/2019	767 019,59 €	386 373,65 €
Pourcentage	66,50%	33,50%
Nombre d'emprunts	2	1
Taux actuariel	4,87%	3,95%
Taux moyen	4,85%	3,94%



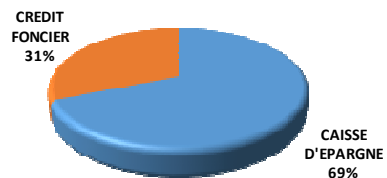
REPARTITION DE L'ENCOURS PAR CLASSE DE RISQUE (Charte Gissler)

	1 A	1 B
Encours au 31/12/2019	767 019,59 €	386 373,65 €
Pourcentage	66,50%	33,50%



REPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRETEUR

	Encours au 31/12/19	Pourcentage
CAISSE D'EPARGNE	793 393,24 €	68,79%
CREDIT FONCIER	360 000,00 €	31,21%



Synthèse

Le projet de BP 2020 du CCAS présenté ci-dessus respecte pleinement les nouvelles lois d'encadrement des gestions publiques, à savoir :

- un taux de croissance moyen de 0,8% des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2017 (<1,2%)
- une capacité de désendettement de 10,7 ans (<12).